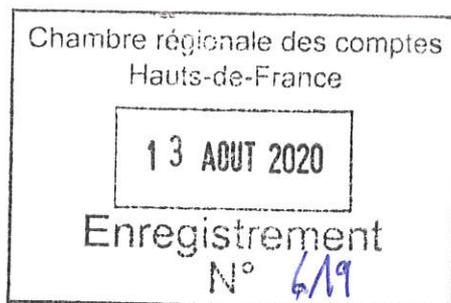




Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

Sylvain Robert

Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin,
Maire de Lens



Nos Réfs : SR/MFF/LD

Objet : Rapport d'observations définitives

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec grande attention du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) pour les exercices 2015 et suivants, et je tiens à vous remercier d'avoir largement pris en compte les précisions et éléments complémentaires que je vous avais transmis après lecture du rapport d'observations provisoires.

Comme je vous l'indiquais alors, **les services de la CALL ont d'ores et déjà intégré certaines de vos remarques et mettent en œuvre les correctifs nécessaires pour y répondre.** S'agissant en particulier des rappels au droit, le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté au Conseil communautaire du 9 juillet dernier a été enrichi de manière à tenir compte des remarques formulées par le magistrat instructeur (rappel au droit n°4).

De même, le prochain rapport d'orientation budgétaire, pour l'exercice 2021, intégrera bien les données relatives aux ressources humaines, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT (rappel au droit n°1). Parallèlement nous poursuivons le travail engagé sur l'apurement des restes à réaliser (rappel au droit n°2).

Enfin, la CALL s'emploie à mettre en œuvre les dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique dans les délais prévus par les textes, s'agissant en particulier de la définition de lignes directrices de gestion et de la durée du travail (rappel au droit n°3). Ce travail nous conduira aussi – entre autres - à réviser les modalités de mise à jour du tableau des effectifs (recommandation n°3) et à nous doter des outils nécessaires à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (recommandation n°4).

Par ailleurs, je vous confirme que le nouveau Règlement intérieur des assemblées adopté par le Conseil communautaire du 7 juillet 2020 précise dans son article 1.1.3. les modalités de consultation des projets de contrat ou de marché, conformément aux prescriptions de l'article L2121-12 du CGCT.

.../...

Concernant le suivi du patrimoine (recommandation n°1), je vous remercie d'avoir souligné les efforts déployés depuis le précédent rapport de la chambre. En effet, ces derniers ont permis de fiabiliser les comptes d'immobilisation à près de 95 % sur le budget principal et le budget annexe « développement économique ». La CALL s'attache à poursuivre l'effort d'inventaire mais je dois attirer votre attention sur le fait que le patrimoine affecté au service public de l'eau et de l'assainissement présente des caractéristiques singulières tenant, d'une part, à la durée de vie des équipements (laquelle peut excéder cent années) et, d'autre part, aux modalités de prise de possession d'une partie importante de ces ouvrages (certains ayant appartenu à des syndicats qui, pour la plupart, ont été dissous depuis plusieurs décennies). Cela implique un travail considérable de recollement des données actuelles avec l'exploitation des archives qui ne pourra aboutir que dans plusieurs années.

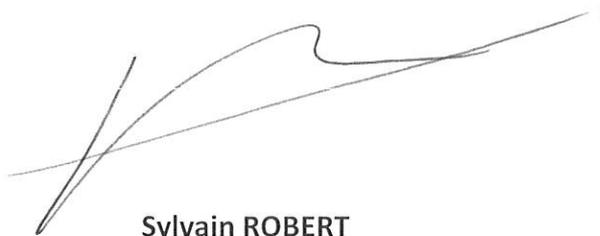
S'agissant du projet de territoire, dont je rappelle qu'il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs sur des objectifs communs, et non la seule communauté d'agglomération, je prends acte de vos remarques. Pour notre EPCI, il est le fil conducteur qui guide l'élaboration de nos politiques publiques, sa déclinaison en projets concrets et leur planification budgétaire. Le démarrage de ce nouveau mandat est l'occasion d'un premier point d'étape, et d'un approfondissement des outils de pilotage et de suivi de sa mise en œuvre. Je souhaite en particulier que nous puissions travailler sur la planification financière tant en investissement qu'en fonctionnement, et sur les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions menées ainsi que vous le suggérez (recommandations n°2 et 5).

Concernant la mutualisation, je vous confirme mon intention de proposer aux communes membres de la CALL de franchir une nouvelle étape dans ce processus. Nous pourrions nous appuyer sur l'expérience acquise dans la gestion de la crise sanitaire, qui a montré aux communes la capacité d'adaptation et l'agilité des services communautaires dans ce contexte inédit. Cela s'est traduit en particulier par la mise à disposition de l'expertise de nos services dans les domaines juridique et de la commande publique, mais aussi par la mise en place d'outils de communication distant permettant de partager l'information et d'échanger sur la recherche de solutions aux difficultés rencontrées.

Pour conclure, je voudrais souligner à nouveau la singularité de notre communauté d'agglomération. Sur ce territoire, l'exploitation charbonnière a profondément marqué l'urbanisation, constituant un réseau dense de communes de taille moyenne à l'identité affirmée. La disparition de cette mono-industrie a eu des conséquences sociales et financières qui pèsent encore lourdement sur ces communes, qui pourtant ont su s'allier pour construire un avenir commun. C'est cette dynamique intercommunale renouvelée qui se traduit, sur la période correspondant à votre contrôle, par la redéfinition des politiques publiques et les changements d'organisation de notre administration que vous avez pu observer. Vos recommandations sont autant de pistes de travail qui viendront enrichir notre feuille de route, dans le souci d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins du territoire et de ses habitants.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Sylvain ROBERT